

**La COVID-19
et les risques croissants de
produits pharmaceutiques
de qualité inférieure
et falsifiés en Afrique :
une question de santé
publique et de
sécurité**

Une contribution à la 74e
Assemblée mondiale
de la Santé

**COMPTE RENDU DE LA
TABLE RONDE
À HAUT NIVEAU
EN LIGNE**

25 mai 2021

#BFSFMs



Fondation Brazzaville



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



SOMMET DE LOMÉ

17-18 JANVIER 2020

#FakeDrugsRealCrime



Un sommet international de haut niveau - le samedi 18 janvier 2020, l'Initiative de Lomé a été officiellement lancée à Lomé, au Togo, par S.E. Faure Gnassingbé, président du Togo ; S.E. Yoweri Museveni, président de l'Ouganda ; S.E. Macky Sall, président du Sénégal ; ainsi que par les représentants de S.E. le président Denis Sassou N'Guesso, de S.E. le président Nana Akufo-Addo et de S.E. le président Mahamadou Issoufou. L'Organisation mondiale de la santé était représentée par le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général, et par le Dr. Matshidiso Rebecca Moeti, directrice régionale Afrique. S.E. Omar Hilale, vice-président du conseil d'administration de l'Unicef, était également présent.

La Fondation Brazzaville

La Fondation Brazzaville est une organisation indépendante à but non lucratif enregistrée auprès de la Charity Commission for England and Wales depuis 2015. Sa vision est de contribuer à trouver des solutions africaines aux défis majeurs de l'Afrique et leur donner un impact durable. Les programmes de travail sont destinés à soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

La Fondation Brazzaville contribue à concevoir, promouvoir et accompagner des initiatives africaines dans les domaines suivants :

- **Paix** – notamment la résolution des conflits internationaux et internes ;
- **Environnement** – notamment la protection des écosystèmes, de la biodiversité et des communautés ;
- **Santé** – notamment la préservation et l'amélioration de la santé et du bien-être des populations.

Lutter contre les médicaments qui tuent

Le trafic de médicaments falsifiés et de qualité inférieure constitue une grave menace pour les individus, les familles, les communautés et les nations, les privant d'accès à des médicaments de haute qualité et abordables. Sensible à ce fléau sanitaire majeur, la Fondation Brazzaville a lancé en 2017 une initiative pour lutter contre les faux médicaments. Des gouvernements africains se sont associés à des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile afin de trouver les clés pour lutter ensemble face à ce fléau qui menace la santé publique, et pour fournir aux patients des médicaments essentiels et des soins de qualité.

L'Initiative de Lomé

Le samedi 18 janvier 2020, l'Initiative de Lomé, développée par la Fondation Brazzaville, a été formellement lancée à Lomé, Togo, par S.E. Faure Gnassingbé, Président du Togo ; S.E. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda ; S.E. Macky Sall, Président du Sénégal, ainsi que des représentants de S.E. le Président Denis Sassou-Nguesso, S.E. le Président Nana Akufo-Addo, et S.E. le Président Mahamadou Issoufou.

Les États ont signé une déclaration politique qui a fixé les objectifs suivants :

- **Mettre en place des législations** permettant de criminaliser le trafic de médicaments falsifiés et de qualité inférieure et d'imposer de lourdes sanctions pénales ;
- **Signer et ratifier les accords internationaux**, notamment la convention Médicrime, la convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée, et le traité instituant l'agence africaine du médicament.

En 2021, trois pays ont fait connaître leur volonté d'intégrer l'Initiative de Lomé : La Gambie, la Guinée Bissau et la République Démocratique du Congo. La Fondation Brazzaville apporte un appui technique aux ministres de la Santé des pays signataires, ainsi qu'aux divers ministères qui ont un rôle à jouer dans ce combat.

Les partenaires de l'Initiative de Lomé



La République du Congo



La République du Sénégal



La République du Ghana



La République du Togo

en charge de la coordination politique du programme



La République du Niger



La République de l'Ouganda

ALLEN & OVERY

Le cabinet juridique Allen & Overy a réalisé l'audit législatif en 2020 et 2021.



Fondation Brazzaville

Introduction générale

Une contribution à la 74e Assemblée mondiale de la Santé

Près de deux milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès aux médicaments, vaccins et dispositifs médicaux nécessaires. Cette situation favorise la circulation de produits pharmaceutiques de qualité inférieure ou falsifiés, constituant une grave menace pour les individus et les nations. Entre 2013 et 2017, 1500 rapports de cas de produits de qualité inférieure ou falsifiés ont été transmis à l'OMS, dont la majorité (42 %) provenait du continent africain. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce chiffre ne cesse de croître, faisant émerger de nouveaux défis liés à la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, où circulent des vaccins, des produits thérapeutiques et des diagnostics falsifiés.

À l'occasion de la 74e Assemblée mondiale de la Santé, qui s'est tenue du 24 mai au 1er juin 2021, et de la journée mondiale de l'Afrique, le 25 mai, la Fondation Brazzaville a réuni autour d'une table ronde à haut niveau un panel d'acteurs majeurs dans la lutte contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure sur le continent africain.

Cette rencontre, bénéficiant de la diversité des secteurs représentés, a permis de mettre en lumière les méthodes et outils disponibles pour contrer efficacement ce trafic, menaçant la santé des populations africaines et la stabilité des États affectés.

Programme

Remarques introductives par le modérateur

- M. Richard Amalvy, Directeur général, Fondation Brazzaville

Panel 1 –

Médicaments falsifiés et qualité inférieure en Afrique Les leçons tirées de l'état d'urgence de la COVID-19

Discours d'ouverture

- Pr Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, République du Togo, Coordinateur politique de l'Initiative de Lomé

Intervenants

- Dr Fatoumata Binta Diallo, Représentante Résidente, OMS Togo
- Dr Stanislav Kniazkov, Responsable du système de réglementation, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique
- M. Michel Sidibé, Envoyé spécial pour l'Agence Africaine du Médicament, Union Africaine
- M. Greg Perry, Directeur général adjoint, IFPMA; Vice-président, Alliance Fight the Fakes
- M. Gregory Rockson, Co-fondateur et Directeur général, mPharma

Panel 2 –

Trafic de médicaments falsifiés Réduire les activités criminelles et soutenir l'état de droit

Intervenants

- Dr Idi Illiassou Mainassara, Ministre de la Santé Publique, République du Niger
- M. Jean-Louis Bruguière, ancien juge antiterroriste ; Membre du Conseil consultatif, Fondation Brazzaville
- M. Adam Aspinall, Président, Alliance Fight the Fakes
- Dr Chantal Lacroix, Représentante régionale adjointe, ONUDC
- M. Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétaire exécutif du Comité des Parties à la Convention MEDICRIME, Conseil de l'Europe

Conclusion de la table ronde

- Pr Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, République du Togo
- M. Richard Amalvy, Directeur général, Fondation Brazzaville.

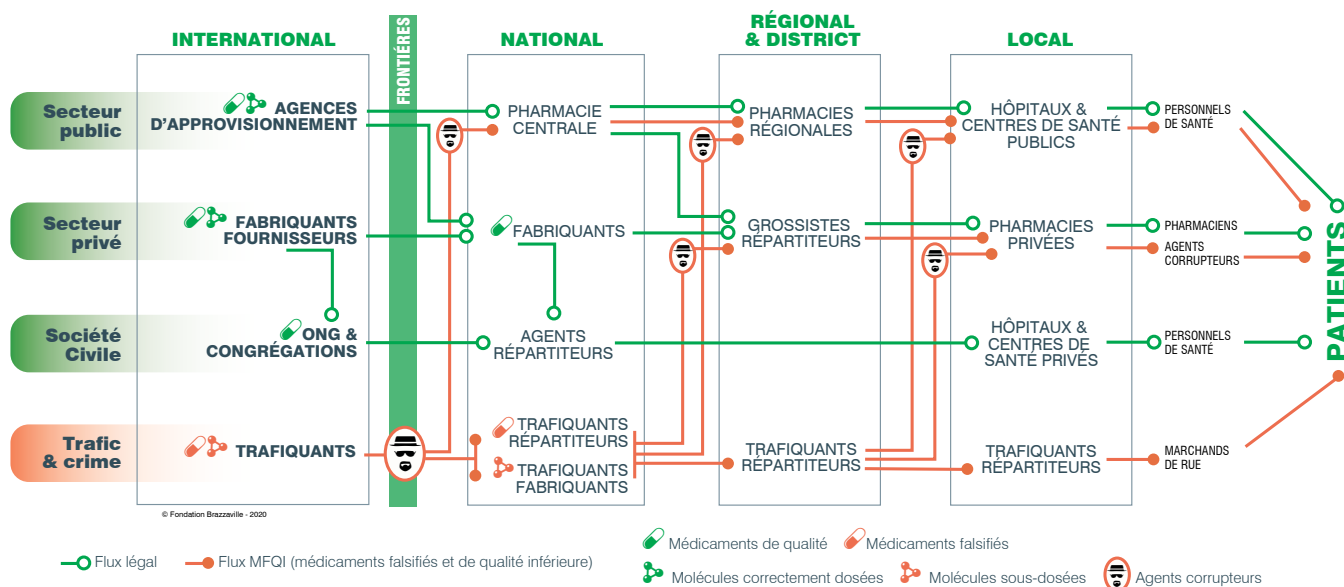
Remarques introductives



Richard Amalvy

Directeur général de la Fondation Brazzaville

« Pour lutter contre le trafic de médicaments falsifiés et de qualité inférieure, il convient de comprendre le fonctionnement de l'approvisionnement pharmaceutique à chacun de ses niveaux. Pour cela, la Fondation Brazzaville a schématisé la chaîne d'approvisionnement. »



Les patients peuvent accéder aux médicaments falsifiés et de qualité inférieure de trois manières :

- Via les marchés locaux illégaux (par ex. les marchands de rue) ;
- Via le canal national de distribution officiel (par ex. les hôpitaux et centres de santé privés/publics, les pharmacies privées) ;
- Via Internet : le crime étant transnational, il est nécessaire de coordonner la législation à l'échelle internationale.

La lutte contre le trafic de MFQI appelle une approche systémique :

- Mettre en place des mécanismes interministériels afin d'assurer l'application rigoureuse de nouvelles législations pénales au niveau national et d'améliorer la coopération entre les États ;
- Créer des processus de réglementation et de supervision et ont besoin de personnes qualifiées et intègres pour les mettre en œuvre et les maintenir ;
- Imaginer les moyens d'implanter des unités de productions au niveau national en lien avec les acteurs de l'industrie pharmaceutiques ;
- Évaluer la réussite du programme et réajuster la stratégie au regard des spécificités nationales et des retours d'expérience.

Les plans nationaux doivent s'articuler autour de trois domaines d'action complémentaires :

- La santé publique ;
- La sécurité ;
- L'état de droit.

Les partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux sont des décideurs publics et privés qui représentent une variété importante de métiers et de fonctions sur la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique :

- Forces de sécurité et douanes ;
- Ordres professionnels dans les métiers de la santé et du droit ;
- Représentants de l'industrie pharmaceutique ;
- Gestionnaires d'hôpitaux, de centres de santé et de pharmacies.

Les cibles prioritaires sont :

- Les femmes qui sont à la fois acheteuses et vendeuses de médicaments falsifiés ;
- Les jeunes qui ont la capacité de changer les comportements d'achat.



Panel 1 –

Médicaments falsifiés et de qualité inférieure en Afrique Les leçons tirées de l'état d'urgence de la COVID-19

Discours d'ouverture



Pr Moustafa Mijiyawa

Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, République du Togo,
Coordinateur politique de l'Initiative de Lomé

« Le trafic des médicaments falsifiés et de qualité inférieure dépasse le cadre de la santé publique. »

Le trafic de faux médicaments est un problème multisectoriel, autant dans sa nature que dans ses implications. Ce phénomène concerne tous les types de produits, notamment les médicaments d'usage courants tels que les antibiotiques, anti-inflammatoires et produits spécialisés. Au-delà du drame de santé publique qu'il engendre, le trafic est aussi un problème de sécurité. Avec des revenus estimés à 200 milliards de dollars, il est une des sources de financement d'organisations terroristes. Depuis une dizaine d'années, les saisies se multiplient en Afrique.

Les causes de ce trafic sont nombreuses, du côté de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, l'insuffisance de la réglementation du secteur pharmaceutique, la faiblesse des législations contre la répression du commerce illicite, et la faible capacité de production locale y contribuent. Du côté de la demande, une faible disponibilité des médicaments essentiels et le coût financier que peuvent représenter ses produits pour les populations sont autant d'éléments qui favorisent son développement.

À cet effet, différentes entités doivent se fédérer pour améliorer leur efficacité d'action. L'importance de l'action et de la prise de conscience initiées à Lomé a été confirmée par la récente pandémie de COVID-19. Depuis 2020, des faux masques, médicaments et vaccins ont circulé à travers le monde. Une action concertée est nécessaire pour venir à bout de ce fléau mondial.

Créée en 1948, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est l'institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la santé publique, engagée dans la lutte contre les produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure depuis la Conférence d'experts sur l'usage rationnel des médicaments, tenue à Nairobi en 1985.



Dr Fatoumata Binta Diallo

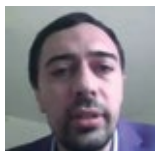
Représentante Résidente, Organisation mondiale de la Santé au Togo

« La COVID-19 a augmenté la demande en médicaments, créant ainsi une opportunité pour les personnes mal intentionnées. »

Le contexte de la pandémie de COVID-19 a provoqué une augmentation significative de la demande de vaccins et autres produits médicaux, perturbant les chaînes d'approvisionnement. Exploitant cette forte et soudaine demande, à laquelle l'offre peine à répondre, les groupes criminels ont saisi cette opportunité pour développer de faux produits médicaux et s'infiltrer par les canaux de distribution légitimes connus.

En réponse à cette situation alarmante, l'OMS apporte un appui technique aux pays et mène un plaidoyer de haut niveau pour les aider à faire face à des défis de nature :

- **Organisationnelle** : faiblesses dans la coordination multidisciplinaire nationale et internationale ; porosité des systèmes d'approvisionnement et manque de transparence des chaînes de distribution ; des mécanismes de régulation des prix et le remboursement etc. ;
- **Juridique** : faiblesse de la législation pour la répression du commerce illicite ; lenteur dans l'adhésion aux conventions internationales ;
- **Institutionnelle** : faible capacité de production locale de médicaments essentiels ; insuffisances dans la régulation du secteur pharmaceutique et du médicament.



Dr Stanislav Kniazkov

Agent technique du système de réglementation, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique

« Le cadre et les institutions qui sous-tendent ce domaine de travail de tout premier plan dépend des partenariats et d'une collaboration interdisciplinaire. »

Les partenariats et la collaboration interdisciplinaire sont des éléments indispensables du domaine de la lutte contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure. Deux tiers des États membres de la région Afrique de l'OMS ont intégré dans leur législation des dispositions relatives à la responsabilité pénale ou administrative. Malheureusement, seuls 36 % ont intégré dans leurs politiques l'approche de prévention, de détection et de réponse recommandée par l'OMS. 66 % des États membres disposent de plans d'actions nationaux de lutte contre les produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure. Le manque d'actualisation de ces plans, de financements disponibles, ainsi que les infrastructures de destruction des faux médicaments ralentissent leur succès.

L'un des domaines d'actions de l'OMS dans les pays est le renforcement des capacités des autorités réglementaires nationales et la création de passerelles entre les régulateurs des programmes de santé publique. La collaboration multidisciplinaire au niveau gouvernemental est essentielle. Afin d'être pleinement efficace, elle doit être accompagnée d'une collaboration au sein même du secteur de la santé.

Il est important que la voix des défenseurs et militants de la lutte contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure se fasse entendre à tous les niveaux : sphère politique, communautés, patients individuels.

En cours de création depuis l'adoption de son traité par la 32e Session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2019, l'Agence africaine du médicament est la deuxième agence de santé au niveau continental, après les Centres africains de Contrôle et de Prévention des maladies, qui sera chargée de renforcer les capacités des États parties et des Communautés économiques régionales (CER) dans la réglementation des produits médicaux afin de faciliter l'accès à des produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.



Michel Sidibé

Envoyé spécial pour l'Agence africaine du médicament,
Union africaine

« La mise en œuvre rapide de cet instrument innovant attendu de longue date est essentielle pour la mise en place d'une réelle couverture universelle en matière de santé et surtout pour répondre aux besoins des plus démunis en matière de santé. »

La situation sanitaire actuelle démontre que les questions du médicament, des vaccins et de l'accessibilité des services de santé sont des préoccupations majeures pour la survie des populations en Afrique. Bien que représentant 17% de la population mondiale, le continent africain représente 25% du taux de morbidité mondial, avec une personne malade sur quatre se trouvant en Afrique. Malgré cela, seulement 3% des médicaments consommés en Afrique y sont produits.

Le continent fait face à plusieurs urgences : une urgence de production de produits médicaux ; une urgence de réglementation ; ainsi qu'une urgence d'accès à des produits de qualité. La multiplicité des intermédiaires dans les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques contribue à la distribution de faux médicaments mais surtout au prix coûteux des médicaments légitimes.

Il est indispensable que l'Union africaine et ses États membres puissent investir rapidement dans une réglementation commune, efficace et efficiente des médicaments, produits médicaux et technologies. La diplomatie politique en matière de santé en Afrique doit elle aussi être renforcée.

L'Agence africaine du médicament est une première partie de la solution. Son rôle sera notamment de renforcer les capacités nationales en matière de recherche et développement, et d'accompagner l'harmonisation de la réglementation relative à l'enregistrement des médicaments, aidant les pays à se conformer aux meilleures pratiques et aux normes internationales. Ces avancées sont des prérequis à la création d'un environnement permettant la production continentale de médicaments et de vaccins mais également de la mise en place d'une couverture sociale universelle en matière de santé.

La Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui représente les associations et les entreprises de l'industrie pharmaceutique à travers le monde. IFPMA promeut des politiques qui encouragent l'innovation, des systèmes de régulation résilients, des normes de qualité et des politiques de santé durables.



Greg Perry

Directeur général adjoint, IFPMA ; Vice-président,
Alliance « Fight the Fakes »

« La mauvaise qualité des soins est désormais le principal obstacle à la réduction de la mortalité, devant le manque d'accès aux soins. »

L'industrie pharmaceutique considère la lutte contre les produits médicaux falsifiés comme un élément fondamental de la sécurité des patients, domaine des soins de santé qui consiste à prévenir et réduire les risques, les erreurs et les préjudices causés aux patients dans le cadre de soins de santé. L'IFPMA en a fait une partie intégrante de sa stratégie en Afrique et se réjouit de l'adoption d'un Plan d'action mondial pour la sécurité des patients sur la période 2021-2030 par l'Organisation mondiale de la Santé.

La campagne « Fight the Fakes », dont l'IFPMA est l'un des membres fondateurs, a pour objectif de sensibiliser et d'influencer le changement face à la prolifération des médicaments falsifiés et de qualité inférieure. Dans cette perspective, le développement de partenariats avec des secteurs divers comme les universités, les professionnels de la santé, et les industries est indispensable.

Le contexte actuel de la COVID-19 voit une prolifération de produits médicaux en circulation tels que les vaccins, tests et gants. Plusieurs points essentiels sont à prendre en compte afin de lutter efficacement contre ces produits falsifiés. Premièrement, il est important de s'assurer que les communautés utilisent les canaux publics pour obtenir les vaccins et traitements. Le second élément est l'investissement dans des technologies de suivi et de traçabilité permettant d'alerter de la présence de produits falsifiés. Enfin, la production de rapports et le partage d'informations sont essentiels pour permettre l'amélioration des chaînes d'approvisionnement.

Grâce à des structures réglementaires avancées, combinées à une chaîne d'approvisionnement solide et résiliente, la pénétration des médicaments falsifiés peut être considérablement réduite. Dans cette perspective, la mise en place de l'Agence africaine du médicament (AMA) est une étape très importante dans le processus de lutte contre les médicaments falsifiés sur la scène africaine.

Les sociétés industrielles, investies dans la lutte contre l'infiltration de faux produits médicaux, ont aussi leur rôle à jouer et mettent en place des mesures de prévention à leur niveau : coopération avec les autorités de régulation, surveillance de leur système d'approvisionnement, identification de leurs failles.

Créée en 2013 au Ghana, mPharma est une start-up du domaine de la santé. Elle assure la gestion des stocks de médicaments sur ordonnance pour les pharmacies et leurs fournisseurs. Présente au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Rwanda et en Zambie, elle a pour ambition d'améliorer l'accès à des médicaments de qualité et abordables.



Gregory Rockson
Co-fondateur et Directeur général, mPharma.

« La chaîne d'approvisionnement ne représente pas seulement un problème de logistique mais aussi un problème de données. »

Présente dans sept pays africains, la start-up mPharma fait plusieurs constats relatifs à l'accès à des médicaments de qualité. Outre les problèmes logistiques, le manque de données constitue un obstacle important à une chaîne d'approvisionnement efficiente et résiliente. En effet, il n'est actuellement pas possible d'obtenir les données, en temps réel, de l'utilisation des médicaments. À défaut, les pharmacies communautaires, comme premier recours des patients et consommateurs, jouent un rôle central dans l'amélioration de l'accès aux médicaments.

Forte de ces observations, mPharma propose une structure numérique aux pharmacies communautaires dans le but de combler ce manque de données. Contrairement au système majoritairement utilisé, où les médicaments proviennent de multiples sources indéfinies, cette vitrine numérique garantie un suivi constant du produit. Permettant la collection de données, elle assure que l'ensemble des médicaments provienne d'une source fiable. Les consommateurs bénéficient également d'un identifiant client, proposant un contact immédiat en cas de rappel de médicaments.

L'ambition de mPharma est de continuer à renforcer cette structure numérique afin qu'elle puisse devenir une source solide et fiable d'utilisation des médicaments pour appuyer les gouvernements et régulateurs dans leurs efforts d'améliorer l'accès à des médicaments de qualité pour les populations.



Panel 2 –

Trafic de médicaments falsifiés

Réduire les activités criminelles et soutenir l'état de droit



Dr Idi Illiassou Mainassara

Ministre de la Santé Publique, République du Niger

« Les produits médicaux falsifiés sont introduits clandestinement sur le marché employant les mêmes voies et techniques que pour la drogue, les armes et le trafic d'êtres humains. »

Les produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure sont distribués de manière illicite par des personnes non habilitées telles que des vendeurs ambulants et dépositaires non qualifiés, mais aussi par des structures légalement installées telles que des officines privées, centrales pharmaceutiques, et organisations de la société civile. La lutte contre ce fléau est rendue complexe par le manque de statistiques fiables. Outre le coût humain, l'implication de la criminalité transnationale organisée dans ce trafic lucratif, et notamment des organisations terroristes, crée une grave menace pour la sécurité publique dans certains pays d'Afrique.

Afin de répondre à cette problématique, le Niger a développé une vaste stratégie de lutte notamment via la communication, la répression, et la coopération intersectorielle. Le pays s'est engagé à mettre en place un cadre législatif et réglementaire adéquat avec la révision de la politique pharmaceutique nationale, adoptée par le Conseil des ministres en avril 2021. Il prévoit le renforcement du contrôle au niveau des frontières, la formation et l'implication des forces de défense et de sécurité. Ce cadre observe des critères de bonne gouvernance, redevabilité, transparence et satisfaction des patients.

Anciennement connue sous le nom de campagne « Fight the Fakes », l'Alliance « Fight the Fakes » est une organisation multipartite à but non lucratif. Elle représente diverses parties prenantes ayant pour intérêt commun de s'attaquer au problème des médicaments falsifiés et de qualité inférieure.



Adam Aspinall
Président, Alliance « Fight the Fakes »

« Il faut que les patients aient la possibilité de dénoncer l'existence de ce type de produits pharmaceutiques auprès d'un régulateur. »

Les médicaments falsifiés et de qualité inférieure sont un problème massif, nécessitant une réponse coordonnée et le développement de partenariats. Lancée en 2013, la campagne « Fight the Fakes » représente des organisations variées dont des fabricants, grossistes et chercheurs. Elle s'est donnée pour but de sensibiliser le public au problème des médicaments falsifiés et de qualité inférieure et de tenter d'y apporter des solutions. En 2020, afin d'étendre ses opportunités d'action, elle est devenue une organisation à but non lucratif, l'Alliance « Fight the Fakes. »

La pandémie de COVID-19 a permis de mettre en lumière le phénomène ainsi que la réactivité et l'ingéniosité des trafiquants lorsqu'il s'agit de saisir de nouvelles opportunités commerciales et de reproduire les emballages et moyens de détection. Aussi, la période a montré une corrélation entre la médiatisation d'un produit et sa contrefaçon : plus l'attention des médias est grande, gonflant par conséquent la demande, et plus l'opportunité croît pour les malfaiteurs. En plus des conséquences sérieuses que ces produits pharmaceutiques peuvent avoir sur la santé des consommateurs, leur circulation génère de la défiance quant à l'efficacité des produits médicaux. Ce phénomène alimente le scepticisme de certaines personnes à l'égard de la vaccination.

Outre ses conséquences sanitaires, le trafic impacte le développement économique de nombreux pays. En effet, chaque année, certains pays en voie de développement dépensent plus de 30 milliards de dollars américains pour l'achat de médicaments falsifiés et de qualité inférieure. Ces chiffres ne prennent pas en compte les coûts socio-économiques qui affectent les populations et les sociétés.



Fondation Brazzaville

Ancien juge français internationalement connu pour son travail dans la lutte anti-terroriste, Jean-Louis Bruguière a joué un rôle de premier plan dans le cadre d'enquêtes sur de grandes affaires terroristes. Il est, entre autres engagements, membre du conseil consultatif du groupe Chertoff et assiste la Fondation Brazzaville dans son travail sur les médicaments falsifiés et de qualité inférieure.



Jean-Louis Bruguière

Ancien juge antiterroriste ; Membre du Conseil Consultatif,
Fondation Brazzaville

« **L'adaptation et l'harmonisation des législations des pays africains sont primordiales pour criminaliser le trafic.** »

Le trafic de faux médicaments, comme les trafics d'armes, de drogues, de tabac mais aussi d'êtres humains, continue d'alimenter et de financer les organisations terroristes à travers l'Afrique. Ce phénomène a été intensifié par la fin du califat de l'État islamique dans la zone syro-irakienne, privant ses organisations de ressources financières et les poussant à se diversifier.

Le trafic de faux médicaments, outre son aspect sanitaire, pose un problème sécuritaire majeur. L'Initiative de Lomé, initiée par la Fondation Brazzaville et lancée par six États en janvier 2020, vise à mettre en place des mesures législatives pour criminaliser le trafic. Dans ce cadre, un audit des législations existantes dans les pays signataires a été entrepris et sera utilisé comme base pour créer, compléter et surtout harmoniser les textes criminalisant le trafic dans ces pays. Il a été avéré que les peines ne sont pas dissuasives, et parfois éludées. Il est donc nécessaire de mettre en place des processus d'extradition pour que la répression soit forte et dissuasive.

Enfin, la signature et la ratification de la convention MEDICRIME par les pays de l'Initiative de Lomé sont essentielles pour lutter contre les faux médicaments en Afrique.

Établi en 1997, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est l'organe onusien de lutte contre la criminalité internationale, les drogues et le terrorisme. L'organisation a 54 bureaux régionaux, couvrant ainsi plus de 150 pays. L'ONUDC a publié en 2019 un Guide de bonnes pratiques législatives pour lutter contre la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés afin d'aider les pays à adopter ou à renforcer leur législation dans ce domaine, ainsi qu'à protéger la santé publique.



Dr Chantal Lacroix

Représentante régionale adjointe, Afrique de l'Ouest et Centrale
Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

« Une approche holistique, qui traite les questions de prévention, de détection et de répression et intégrée au niveau national, régional et international est nécessaire pour lutter contre le trafic. »

Dans le cadre de la convention de Palerme et de la convention de Mérida, l'ONUDC soutient les États dans la lutte contre le trafic de produits pharmaceutiques, la facilitation des partenariats et de renforcement de capacités. L'organisation promeut une approche intégrée aux niveaux national, régional et international et encourage la collaboration, l'échange d'informations, des investigations et saisies conjointes entre les pays.

L'interconnexion des enjeux liés au trafic de médicaments falsifiés justifie le développement de programmes intégrés pour lutter efficacement contre la criminalité liée au trafic. Les domaines d'action sont notamment : la cybercriminalité, la corruption, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, le blanchiment d'argent, la sécurité maritime ou encore la gestion des frontières. Cette approche holistique a le triple objectif de prévenir la fabrication, la vente et la consommation de produits médicaux falsifiés, détecter les produits médicaux falsifiés et réprimer le trafic afin de protéger les patients et la chaîne d'approvisionnement.

En Afrique de l'Ouest et Centrale, le cœur du travail du bureau régional de l'ONUDC réside dans la mobilisation de partenariats et le renforcement des capacités relatifs à cinq piliers :

- La sensibilisation des populations via des campagnes de communication ;
- Le renforcement des cadres juridiques et de l'échange d'information ;
- L'innovation ;
- La criminalistique et l'analyse des preuves et des tendances ;
- Le renforcement de la coopération policière et judiciaire ainsi que la digitalisation du système judiciaire.

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale composée de 47 États membres œuvrant au renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Entrée en vigueur en 2016, la convention MEDICRIME est le premier et unique instrument juridique international abordant les produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure sous la perspective pénale.



Oscar Alarcón-Jiménez

Secrétaire exécutif, Comité des Parties de la Convention MEDICRIME,
Conseil de l'Europe

« La falsification de produits médicaux est un problème à l'échelle mondiale. Il viole les droits humains fondamentaux et représente une menace majeure pour la santé publique ; c'est donc un crime international. »

L'objectif de la Convention MEDICRIME est triple, poursuivre certains actes, protéger les droits des victimes et promouvoir la coopération nationale et la coopération internationale. Plusieurs raisons justifient l'existence d'un instrument international sur le sujet. Tout d'abord, il est essentiel qu'une même définition juridique d'un produit médical falsifié soit utilisée et comprise à travers le monde. Puis, afin de mettre un terme au trafic, les activités de falsification doivent être sanctionnées et les législations harmonisées.

Quatre infractions pénales constituent le cœur de la convention MEDICRIME :

- La fabrication de contrefaçons ;
- La mise à disposition et le trafic de contrefaçons ;
- La falsification de documents tels que les notices, les emballages et les documents administratifs,
- Les délits similaires impliquant des menaces pour la santé publique faisant référence aux produits qui ne sont pas falsifiés mais qui n'ont pas d'autorisation légale ou administrative.

L'adhésion des États à la Convention MEDICRIME, notamment africains, est importante pour plusieurs raisons. Elle propose une harmonisation de la législation, met en relation une multiplicité d'acteurs de la lutte et propose des outils de coopération nationale et internationale et prévient les risques et protège les victimes des produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure.

Aujourd'hui, 18 États ont ratifié la Convention et 16 États l'ont signée. Sur le continent africain, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Maroc et le Niger ont signé. La République du Congo, le Mali et la Tunisie ont quant à eux été invités à rejoindre la Convention par le Comité des Ministres.

Conclusions de la table ronde

La période de pandémie de COVID-19 a vu les risques de produits pharmaceutiques falsifiés et de qualité inférieure augmenter de manière significative en Afrique. L'infiltration de vaccins, produits thérapeutiques et de diagnostics falsifiés menace la santé des populations, fragilise les chaînes d'approvisionnement et renforce les réseaux de trafiquants.

Le contexte de crise sanitaire a rappelé l'importance d'une réponse concertée face au trafic et a révélé la capacité des gouvernements à déployer dans l'urgence des actions interministérielles.

La table ronde a permis de démontrer que l'ensemble des acteurs de la lutte contre ce trafic s'accordent sur la nécessité d'une approche basée sur :

- **La coordination** : le cadre normatif doit être renforcé, de manière coordonnée, à tous les niveaux - national, continental et international ;
- **La sensibilisation** : une action concertée de plaidoyer mais aussi d'information et de conscientisation des populations doit être menée ;
- **L'intégrité de la chaîne d'approvisionnement** : le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, par l'identification de ses faiblesses et la mise en œuvre des moyens nécessaires afin d'éviter toute intrusion par des médicaments de mauvaise qualité, est essentiel.



Propositions à l'issue de la table ronde

À l'issue de cette table ronde, un certain nombre de mesures de lutte contre le trafic de médicaments falsifiés et de qualité inférieure se sont distinguées des échanges. Ces propositions peuvent se diviser en cinq thématiques :

Législatif

- La promotion de la signature et de la ratification du traité portant création de l'Agence africaine du médicament par les pays africains ;
- L'adhésion des pays africains à la Convention MEDICRIME et aux autres conventions relatives à lutte contre le trafic des médicaments falsifiés et de qualité inférieure ;
- La création de standards minimaux régionaux pour renforcer les cadres législatifs ;
- Le renforcement du cadre normatif de la lutte de manière coordonnée et à tous les niveaux.

Gouvernance

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte ;
- La mise en œuvre d'une réponse interministérielle au sein des gouvernements ;
- Le renforcement de la diplomatie politique en matière de santé en Afrique ;
- L'harmonisation des approches entre l'Union Africaine, ses partenaires techniques et ceux de l'Initiative de Lomé.

Technique, logistique, informatique et sécuritaire

- L'établissement de relations avec des pharmacies locales afin de recueillir des données sur la consommation et les chaînes d'approvisionnement ;
- La constitution d'une base de données fiable sur les pharmacies et les médicaments ;
- Le renforcement du contrôle des frontières avec la formation et l'implication des forces de l'ordre, la douane et la justice ;
- Le développement d'un système de détection fiable comme outil de prévention des risques ;
- Le développement d'outils de prévention et de sensibilisation ;
- Le développement des technologies pour lutter efficacement contre la cybercriminalité et renforcer le suivi des produits dans la chaîne d'approvisionnement.

Économique et financier

- Le développement d'un système de couverture maladie universel pour contrer l'argument de l'inaccessibilité financière.

International

- Le renforcement de la coopération entre les acteurs nationaux, continentaux et internationaux.



Fondation Brazzaville


Adresse postale


The Brazzaville Foundation
The Foundry
17 Oval Way
London SE11 5RR
Royaume-Uni


Numérique

www.brazzavillefoundation.org
contact@brazzavillefoundation.org

 Brazzaville Foundation

 @BrazzaFound

 Fondation Brazzaville

 Fondation Brazzaville